



ANNEXE A

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire, veuillez consulter le Guide d'instructions pour la production des relevés BSIF 49 - Déclaration annuelle de renseignements, BSIF 49A Annexe A - Renseignements exigés par l'Agence du revenu du Canada et l'Attestation annuelle du régime de retraite disponible sur le site Web du BSIF.

001 No d'agrément de l'Agence du revenu du Canada

Données financières pour l'exercice du régime (arrondissez les montants au dollar le plus proche)

002 Paiements de prestations

003 Transferts de prestations à d'autres régimes

004 Montants transférés à d'autres régimes durant l'année

005 Le régime a-t-il cessé d'exister ou est-il devenu inactif pendant l'exercice visé ou au cours d'un exercice précédent?

Oui Non

006 Si oui, indiquez la date de prise d'effet (JJ/MM/AAAA)

Pour un régime qui est inactif ou qui a cessé d'exister, il n'y a plus d'autres questions.

007 Combien de participants actifs étaient des personnes rattachées à l'employeur?

008 Combien d'employeurs participaient au régime à la fin de l'exercice du régime?

• **Pour un régime interentreprises déterminé, il n'y a plus d'autres questions.**

• **Pour un régime interentreprises, passez à la ligne 013**

• **Pour les autres types de régimes, passez à la ligne 009**

009 Indiquez si des participants au régime participent aussi à un autre régime de pension agréé ou à un autre régime de participation différée aux bénéfices offert par le répondant du régime.?

Oui Non

010 Indiquez si des participants au régime participent aussi à un autre régime de pension agréé ou à un autre régime de participation différée aux bénéfices offert par le répondant du régime.?

Oui Non

011 Pendant l'exercice du régime, des personnes rattachées ont-elles commencé à participer au régime ou cessé d'y participer?

Oui Non

012 Pendant l'exercice du régime, une personne ou un groupe de personnes a-t-il acquis le contrôle de la société qui répond du régime?

S.O. / Oui / Non

•Pour un régime à cotisations déterminées, il n'y a plus d'autres questions.

•Pour les autres types de régimes, passez à la ligne 013

013 Pendant l'exercice du régime, des prestations pour services passés postérieurs à 1989 ont elles été prévues pour des participants au régime?

Oui Non

014 Pendant l'exercice du régime, des prestations pour services passés antérieurs à 1992 ont elles été prévues pour des participants au régime qui étaient des personnes rattachées?

Oui Non